



GRILLES DE

PRISE EN CHARGE 2024

ANNULENT ET REMPLACENT CELLES DU MODE D'EMPLOI

NOUVEAU CALCUL du QUOTIENT FAMILIAL en 2024

Il est détaillé sur le site du FNAS

Pour une période de 12 mois, année civile, le nombre de prises en charge n'est pas limité, seul le montant est limité :

- par le plafond annuel de la grille de prise en charge selon le type d'activité ;
- par le plafond annuel de la grille globale qui représente le montant maximum de prise en charge toutes activités confondues. (sauf colonie de vacances).

Quotient familial	PLAFONDS PAR MEMBRE DU FOYER FISCAL						
	Plafond GLOBAL	Séjours 1		Séjours 2		Séjours 3	
		Séjours Fnas, Tourisme social et assimilés.		Autres Gîtes non marchands		Secteur marchand	
		Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel
Moins de 300 €	1 200 euros	77%	720 euros	67%	650 euros	55%	460 euros
300 à 420 €	1 100 euros	71%	680 euros	61%	620 euros	49%	420 euros
421 à 570 €	1 000 euros	65%	650 euros	55%	590 euros	44%	390 euros
571 à 720 €	900 euros	59%	590 euros	49%	520 euros	38%	330 euros
721 à 970 €	800 euros	53%	520 euros	43%	460 euros	32%	260 euros
971 à 1 150 €	700 euros	47%	460 euros	37%	390 euros	26%	200 euros
1 151 à 1 350 €	600 euros	42%	390 euros	32%	330 euros	21%	200 euros
1 351 à 1 550 €	500 euros	37%	330 euros	27%	260 euros	16%	130 euros
1 551 à 1 799 €	450 euros	32%	260 euros	22%	200 euros	11%	130 euros
A partir de 1 800 €	400 euros	27%	230 euros	17%	160 euros	6%	130 euros

GRILLE COLONIES - PLAFONDS PAR ENFANT MEMBRE DU FOYER FISCAL		
Quotient familial	Taux	Plafond annuel
Moins de 300 €	77%	720 euros
300 à 420 €	71%	680 euros
421 à 570 €	65%	650 euros
571 à 720 €	59%	590 euros
721 à 970 €	53%	520 euros
971 à 1 150 €	47%	460 euros
1 151 à 1 350 €	42%	390 euros
1 351 à 1 550 €	37%	330 euros
1 551 à 1 799 €	32%	260 euros
A partir de 1 800 €	27%	230 euros

POUR LES SEJOURS À COMPTER DU 2 JUIN 2022- GRILLE DE BASE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT	
Pour tous les séjours effectués dans une localité située à une distance inférieure à 1 250 km de la localité du domicile, le FORFAIT pour la totalité du transport, Aller et Retour, sera de :	
Distance	Base
entre 0 km à 50 km	25 euros
entre 51 km à 100 km	56 euros
entre 101 km à 200 km	98 euros
entre 201 km à 350 km	164 euros
entre 351 km à 500 km	245 euros
entre 501 km à 850 km	402 euros
entre 851 km à 1 250 km	610 euros
Au delà de 1250 km Un forfait de 250 € sera ajouté aux 610 € pour chaque tranche de 1 000km supplémentaire et le montant ainsi calculé sera plafonné au double du coût de l'hébergement pris en charge par le FNAS.	

Forfait transport : la colonne BASE donne, en fonction de la distance entre la localité de votre domicile et celle de votre lieu d'hébergement, le montant qui correspond à la base forfaitaire de calcul pour la totalité de votre voyage.

Ce montant forfaitaire comprend l'aller et le retour.

PLAFOND LOISIR POUR LA TOTALITÉ DU FOYER FISCAL D'UN OUVRANT DROIT SALARIÉ INTERMITTENT OU D'UNE ENTREPRISE DE MOINS DE 11

Activité Culturelles et de Loisirs

Le plafond annuel pour l'ensemble du foyer est déterminé par le nombre ci-dessous de membres de votre foyer fiscal.

Quotient familial	Taux	1	2	3	4	5	par AD supplémentaire
Moins de 300 €	77%	430 €	700 €	970 €	1 240 €	1 510 €	+ 270 €/pers.
300 à 420 €	71%	380 €	630 €	880 €	1 130 €	1 380 €	+ 250 €/pers.
421 à 570 €	65%	340 €	570 €	800 €	1 030 €	1 260 €	+ 230 €/pers.
571 à 720 €	59%	310 €	520 €	730 €	940 €	1 150 €	+ 210 €/pers.
721 à 970 €	53%	270 €	470 €	670 €	870 €	1 070 €	+ 200 €/pers.
971 à 1 150 €	47%	240 €	420 €	600 €	780 €	960 €	+ 180 €/pers.
1 151 à 1 350 €	42%	210 €	370 €	530 €	690 €	850 €	+ 160 €/pers.
1 351 à 1 550 €	37%	180 €	320 €	460 €	600 €	740 €	+ 140 €/pers.
1 551 à 1 799 €	32%	140 €	260 €	380 €	500 €	620 €	+ 120 €/pers.
A partir de 1 800 €	27%	120 €	220 €	320 €	420 €	520 €	+ 100 €/pers.

PLAFOND LOISIR POUR LA TOTALITÉ DU FOYER FISCAL D'UN OUVRANT DROIT SALARIÉ D'UNE ENTREPRISE D'AU MOINS 11 AVEC UN CSEC OPÉRATIONNEL

Activité Culturelles et de Loisirs

Le plafond annuel pour l'ensemble du foyer est déterminé par le nombre ci-dessous de membres de votre foyer fiscal.

Quotient familial	Taux	1	2	3	4	5	par AD supplémentaire
Moins de 300 €	77%	280 €	550 €	820 €	1 090 €	1 360 €	+ 270 €/pers.
300 à 420 €	71%	230 €	480 €	730 €	980 €	1 230 €	+ 250 €/pers.
421 à 570 €	65%	190 €	420 €	650 €	880 €	1 110 €	+ 230 €/pers.
571 à 720 €	59%	160 €	370 €	580 €	790 €	1 000 €	+ 210 €/pers.
721 à 970 €	53%	120 €	320 €	520 €	720 €	920 €	+ 200 €/pers.
971 à 1 150 €	47%	90 €	270 €	450 €	630 €	810 €	+ 180 €/pers.
1 151 à 1 350 €	42%	60 €	220 €	380 €	540 €	700 €	+ 160 €/pers.
1 351 à 1 550 €	37%	30 €	170 €	310 €	450 €	590 €	+ 140 €/pers.
1 551 à 1 799 €	32%	-	110 €	230 €	350 €	470 €	+ 120 €/pers.
A partir de 1 800 €	27%	-	70 €	170 €	270 €	370 €	+ 100 €/pers.

Pour les salariés permanents des entreprises dont l'effectif ETP est d'au moins 11 et qui n'ont pas d'élus ou pas de CSEC jugé conforme par le FNAS, les prises en charge sur les activités de loisirs seront plafonnées par une Grille spéciale, dite « Carence », dont les différents plafonds sont diminués de 50 % par rapport à la grille normale.

**GRILLE ACHAT CARTE PARIS MUSÉES, BILLET TOUTE EXPO « CHÈQUE LIRE[®] »,
ABONNEMENT DEEZER, CARTE LOISIRS**

		Carte Paris Musées			Billet Toute Expo Chèque Lire [®]
		Solo	Duo	18-26 ans	
Tarif Public		40,00 €	60,00 €	20,00 €	Non Disponible
Tarif FNAS avant prise en charge		32,00 €	48,00 €	16,00 €	8,00 €
Quotient familial	Taux	Prix à payer en fonction de votre Quotient Familial			
Moins de 300 €	77%	7,36 €	11,04 €	3,68 €	1,84 €
300 à 420 €	71%	9,28 €	13,92 €	4,64 €	2,32 €
421 à 570 €	65%	11,20 €	16,80 €	5,60 €	2,80 €
571 à 720 €	59%	13,12 €	19,68 €	6,56 €	3,28 €
721 à 970 €	53%	15,04 €	22,56 €	7,52 €	3,76 €
971 à 1 150 €	47%	16,96 €	25,44 €	8,48 €	4,24 €
1 151 à 1 350 €	42%	18,56 €	27,84 €	9,28 €	4,64 €
1 351 à 1 550 €	37%	20,16 €	30,24 €	10,08 €	5,04 €
1 551 à 1 799 €	32%	21,76 €	32,64 €	10,88 €	5,44 €
A partir de 1 800 €	27%	23,36 €	35,04 €	11,68 €	5,84 €

		DEEZER 1 AN		Carte Loisirs	
		Premium	Famille	Famille	Individuelle
Tarif Public		107,99 €	218,99 €	36,00 €	28,00 €
Tarif FNAS avant prise en charge		87,00 €	150,00 €	25,00 €	20,00 €
Quotient familial	Taux	Prix à payer en fonction de votre Quotient Familial			
Moins de 300 €	77%	20,01 €	34,50 €	5,75 €	4,60 €
300 à 420 €	71%	25,23 €	43,50 €	7,25 €	5,80 €
421 à 570 €	65%	30,45 €	52,50 €	8,75 €	7,00 €
571 à 720 €	59%	35,67 €	61,50 €	10,25 €	8,20 €
721 à 970 €	53%	40,89 €	70,50 €	11,75 €	9,40 €
971 à 1 150 €	47%	46,11 €	79,50 €	13,25 €	10,60 €
1 151 à 1 350 €	42%	50,46 €	87,00 €	14,50 €	11,60 €
1 351 à 1 550 €	37%	54,81 €	94,50 €	15,75 €	12,60 €
1 551 à 1 799 €	32%	59,16 €	102,00 €	17,00 €	13,60 €
A partir de 1 800 €	27%	63,51 €	109,50 €	18,25 €	14,60 €

■ **Calcul du montant déduit de votre plafond Loisirs**

Si vous bénéficiez d'une prise en charge, son montant est égal au tarif FNAS avant prise en charge (PeC) auquel vous déduirez la part à votre charge.

Par exemple, si vous êtes à 65% de PeC :

- pour votre abonnement Deezer, vous faites un chèque de 30,45 € et nous déduisons 87,00 - 30,45 = 56,55 € de votre plafond ;
- pour un « Chèque Lire[®] », vous nous réglerez 2,80 € et 8 - 2,80 = 5,20 € seront déduits de votre plafond.

Le tarif FNAS sans prise en charge s'applique dans tous les cas où vous ne pouvez pas avoir de prise en charge, notamment pour les commandes des CSEC et CSE ayant signé un accord « intégral » avec le FNAS.

■ **« Chèque Lire[®] »**

Le nombre des « Chèque Lire[®] » est limité à 31 chèques au maximum par membre du foyer fiscal dans la limite du plafond loisirs du foyer.